

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
MARCHES PUBLICS
POUR LA MISE EN
PLACE D'UN
PROGRAMME
D' ACTIONS EN
FAVEUR DE LA
TRANSITION
ECOLOGIQUE ET
SOLIDAIRE SUR LE
GENEVOIS
FRANÇAIS

Séance du 09 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à douze heures quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 décembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierrick DUCIMETIERE
– M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe ARMINJON – M. Claude THABUIS

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI –
Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-19

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS
POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS EN
FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE SUR
LE GENEVOIS FRANÇAIS

Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été engagée le 14 octobre 2022 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP, au JOUE et sur le profil d'acheteur du Pôle métropolitain.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lots	Désignation
01	Développer l'entrepreneuriat innovant, l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale au profit des différentes filières de la transition écologique
02	Développer un ensemble d'actions d'économie circulaire à l'échelle du Genevois français
03	Contribuer à une filière locale « Energies renouvelables » en partenariat avec les coopératives citoyennes
04	Contribuer à l'émergence de projets portés par des acteurs privés dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable

Les lots n°1, 3 et 4 aboutiront à la conclusion d'un marché ordinaire.

Le lot n°2 donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre avec maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les marchés seront chacun conclu pour une **durée de 4 ans** à compter du 01/01/2023.

Le montant maximum de commandes, pour le lot n°02, sur la durée de l'accord-cadre est fixé à **480 000,00 € HT**.

La date limite de réception des offres était le vendredi 14 novembre 2022 à 12h00. 2 plis ont été réceptionnés par la direction de l'achat public mutualisée dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par les services du Pôle Métropolitain du Genevois Français (c'est-à-dire par le Responsable du Pôle développement territorial, par le chargé de mission Economie ainsi que le chargé de mission Transition écologique), sur la base des critères ci-après prévus au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres le 09 décembre 2022.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver les propositions de notation et de classement et d'attribuer le marché relatif au lot n°1 à INNOVALES pour un montant de 286 000 € HT ; d'attribuer le marché relatif au lot n°2 au groupement CIRCUL'R, COLIBREE, NYMPHEA, UPSILO, pour les prix unitaires prévus au bordereau des prix et dans la limite du montant maximum prévu au marché ; de déclarer inacceptable l'offre remise par INNOVALES dans le cadre des lots n° 3 et 4 et de les déclarer infructueux et de recourir à une procédure avec négociation.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°1 avec l'Association INNOVALES pour un montant de 286 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°2 avec le groupement CIRCUL'R, COLIBREE, NYMPHEA, UPSILO, pour les prix unitaires prévus au bordereau des prix et dans la limite du montant maximum prévu au marché ;
- **DÉCLARE** inacceptable l'offre remise par l'Association INNOVALES dans le cadre des lots n°3 et 4 ;
- **DÉCLARE** infructueux, les lots n°3 et 4, et DECIDE de recourir à une procédure avec négociation ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/12/22

Publié ou notifié le 14/12/22

Le Président,
Christian DUPESSEY

